

L'état de droit sans l'Etat : rétrospective, perspective et prospective sur la légitimité de l'Etat moderne en Afrique.

Par Antoine Depadou FOUDA & Stève Arnaud OHANDJA BETSAMA

Dans **REVUE AFRICAINE DE PROSPECTIVE STRATÉGIQUE(RAPS) N°2, 2024**

Joseph Vincent NTUDA EBODE, Eric Bertrand LEKINI, Lionel AMAHATA KIABEGA (Dir)

Éditions **CENTRE DE RECHERCHE D'ÉTUDES POLITIQUES ET STRATÉGIQUES / UNIVERSITÉ DE YAOUNDE II, Page 133 à 143**

ISBN : 978-9956-0-2264-9

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.creps.com>



Distribution électronique

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur au Cameroun. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'ETAT DE DROIT SANS L'ETAT :

RETROSPECTIVE, PERSPECTIVE ET PROSPECTIVE SUR LA LEGITIMITE DE L'ETAT MODERNE EN AFRIQUE

Antoine Depadou FOU DA & Stève Arnaud OHANDJA BETSAMA

Chercheurs à l'URPOSSOC/Université de Dschang

Résumé

L'importation et l'exportation d'un modèle-type d'Etat-universel demeurent les héros de bien de controverses et d'incertitudes. C'est que l'Etat, en tant que paradigme d'organisation sociétale, peine encore à faire consensus. Les réalités et spécificités anthropologiques, culturelles et identitaires propres à chaque espace géographique rendent pertinent le concept de relativité de l'Etat en tant que matrice structurante de socialisation des unités. De sorte que les approches quelque peu réductrices et paresseuses, conférant une quasi perpétuité à l'Etat moderne comme forme de société humaine la plus achevée, se heurtent fatalement à leur propre finitude. A partir du référentiel d'état de droit comme repère indiciel, l'Afrique, en raison des multiples crises séparatistes qui la traversent illustre la réalité d'une constante reconversion de la légitimité de l'Etat moderne. L'objectif du présent article est d'interroger au cas par cas, la légitimité de l'Etat africain, au prisme de l'état de droit. Il s'agit de déplacer le curseur d'hierarchisation entre l'Etat comme totalité supérieure aux individus et des individus comme totalité supérieure à l'Etat. La réflexion gravite autour de la question de savoir quelles sont les constances et les fluctuations de l'état de droit en dehors de l'Etat en Afrique ? Entre philosophie politique et sociologie de l'Etat africain, l'ambition de la réflexion est de se servir de l'utilité sociale de l'Etat comme indicateur de sa légitimité, de sa durabilité et de son obligatoire ré-inventivité. Il faudra donc rendre compte des logiques explicatives des séparatismes africains en tant que nouveau cadre de définition et d'identification de l'état de droit en dehors de l'Etat. Et pour cela, deux moments permettront de baliser la réflexion, en rendant respectivement compte du difficile et du possible compromis de l'état de droit sans l'Etat en Afrique.

Mots-clés : état de droit, Etat, légitimité

Abstract

The import and export of a universal-state-type model remains the subject of much controversy and uncertainty. It is that the State, as a paradigm of societal organization, is still struggling to achieve consensus. The anthropological, cultural and identity realities and specificities specific to each geographical space make the concept of relativity of the State relevant as a structuring matrix for the socialization of units. So that the somewhat reductive and lazy approaches, conferring a virtual perpetuity on the modern State as the most complete form of human society, inevitably come up against their own finitude. Using the rule of law as an index benchmark, Africa, because of the multiple separatist crises that has gone through, illustrates the reality of a constant reconversion of the legitimacy of the modern state. The objective of this article is to question, on a case-by-case basis, the legitimacy of the African state, through the prism of the rule of law. It is a matter of moving the hierarchy cursor between the State as a totality superior to individuals and individuals as a totality superior to the State. The reflection revolves around the question of what are the constants and fluctuations of the rule of law outside the state in Africa? Between political philosophy and sociology of the African State, the ambition of the reflection is to use the social utility of the State as an indicator of its legitimacy, its durability and its obligatory re-inventiveness. In order to account for the explanatory logics of African separatist dynamics as a new framework for defining and identifying the rule of law, outside the State, two moments make it possible to mark out the reflection, by respectively accounting for the difficult and the possible compromise of the rule of law without the state in Africa.

Keywords: rule of law, state, legitimacy